

PREFET DE L'YONNE

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de PRIMAGAZ 31 mars 2016 en préfecture de l'Yonne à Auxerre

Présents

Mme Marie Thérèse DELAUNAY, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne

Mme Magali CHAPEY, chef du SIDPC de la préfecture de l'Yonne

M. Nicolas TAILLANDIER, UD 58/89, DREAL Bourgogne

M. Dominique VANDERSPEETEN, Adjoint au chef de service Prévention des risques, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Francis BONZON, Service Prévention des Risques, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Romain THOLE, chef de l'unité Risques, DDT de l'Yonne

M. Bruno BARDOS, ingénieur sanitaire, ARS de l'Yonne

M. Jean-Claude SCHERY, 1^{er} adjoint, mairie de Chéu

M. Maurice HARIOT, maire de Chéu,

M. Maxence GUILLOT, mairie de Vergigny

M. Yves DELOT, président de la communauté de communes du Florentinois, maire de Saint Florentin

Capitaine Rémy ANDRIOT, SDIS de l'Yonne

Capitaine Emmanuel DOREMUS, SDIS de l'Yonne

Mme Madeleine RAILLARD, association ADENY

Mme Catherine SCHMITT, présidente, association Yonne Nature Environnement

M. Ulrich DUPLAN, représentant des salariés, PRIMAGAZ

M. Carlos RIJO, responsable d'exploitation relais vrac, PRIMAGAZ

M. Xavier LONGUET, responsable de la sécurité, PRIMAGAZ

Rédaction du compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

1/ Ouverture de séance par Mme la présidente

Mme la présidente ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Elle effectue un tour de table et informe que l'Association de défense du Florentinois a été acceptée comme nouveau membre de la CSS.

Elle passe la parole à Mme CHAPEY qui présente les points suivants : installation de la commission de suivi de site, nomination du président, désignation des membres du bureau pour chacun des collèges.

Pour rappel, le PPRT avait été prescrit par arrêté préfectoral le 10 mars 2009. Une réunion du CLIC s'est tenue le 12 juillet 2013. Un nouvel arrêté préfectoral de prescription a été pris le 18 octobre 2013. Celui-ci a été précédé d'une décision de l'autorité environnementale en date du 7 juin 2013, ainsi que de la création de la Commission de Suivi de Site (CSS) créée par arrêté préfectoral le 1er août 2013 en remplacement du CLIC. Un nouvel arrêté de composition de la CSS a été prescrit en mars 2016 suite à des départs de représentants de la société PRIMAGAZ.

Présentation des CSS et de leurs missions

Les CSS sont créées par décret 2012-189 du 7 février 2012 dans le but de fondre dans un type unique de commission les diverses instances d'information et de concertation créées, ou qui peuvent être créées, autour des installations classées (CLIC, CLIS, ...).

Les CSS se substituent donc aux CLIC (comités locaux d'information et de concertation - créés par la loi sur les risques technologiques et naturels du 30 juillet 2003).

Les missions d'une CSS sont de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges, sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants d'installations classées Seveso AS et des installations de stockage ou de traitement des déchets non inertes, de suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité, et de promouvoir pour ces installations l'information du public.

Pour mener à bien sa mission, la commission est tenue régulièrement informée des modifications que l'exploitant envisage d'apporter à ses installations, des décisions individuelles dont ces installations font l'objet, mais également des incidents ou accidents survenus à l'occasion de leur fonctionnement.

La commission de suivi de site est associée à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan.

Elle se compose de 5 collèges, d'un groupe de personnes qualifiées, d'un bureau et d'un président. Les cinq collèges sont : les administrations de l'État, les élus des collectivités territoriales, les riverains, les exploitants et les représentants des salariés.

Le nombre de représentants dans les différents collèges peut varier (4 dans le cas de Primagaz), mais le décret fixe la règle de base d'égalité du poids des cinq collèges. Les membres de la CSS sont nommés pour une durée de cinq ans.

En termes de fonctionnement, on trouve un bureau au sein duquel chaque collège est représenté par un membre désigné. Le président est désigné par le préfet parmi les membres de la commission. L'ordre du jour est élaboré par le bureau. La CSS se réunit au moins une fois par an.

Désignation des membres du bureau de la CSS

Il convient aujourd'hui de définir les membres du bureau et leur président. Sont élus à l'unanimité :

Collège Administrations de l'État : DREAL Bourgogne

Collège Élus des collectivités territoriales : M. Yves DELOT

Collège Riverains : Mme Catherine SCHMITT

Collège Exploitant d'installation classée : M. Carlos RIJO

Collège Représentants des salariés : M. Ulrich DUPLAN

Personnalités qualifiées : SDIS de l'Yonne, ARS de l'Yonne, SIDPC

Présidence : préfecture

2/ Présentation du apport d'activité de l'exploitant 2013/2014/2015

M. RIJO présente ce point.

2.1/ Présentation du site

Le site est un relais vrac dédié au stockage et au transfert de Gaz de Pétrole Liquéfié (Propane et Butane). Son activité principale consiste en l'emplissage de camions citernes Propane (capacité de 6/7 tonnes). Le produit est livré par camions citernes gros porteurs en provenance de raffineries ou de sites de stockage de masse. Le rayon de chalandise pour les camions citernes "livraison" est de 120/130 km.

Sur le site s'exerce également une activité de réception et de chargement de bouteilles de gaz en camions conditionnés. Les bouteilles (5,1 à 35 kg -Butane et Propane) proviennent du centre emplisseur de Saint-Pierre des Corps puis sont livrées au départ du site par camions petit porteurs dans un rayon de 120/150 kilomètres.

Le remplissage des camions citernes s'effectue au moyen de tuyaux et bras de chargement en acier. Depuis les travaux d'aménagement effectués entre 2008 et 2010, les camions sont en position de départ lors du chargement. Ces travaux ont également comporté l'automatisation des systèmes de sécurité du site (détections gaz, flamme, arrosage..).

Primagaz est présent à ST FLORENTIN depuis 1968.

2.2/ Évolution de l'activité et modifications apportées

Activité et organisation	2013	2014	2015

Activité et organisation	2013	2014	2015
Formation sécurité d'intervenants extérieurs	37	27	28
Accueil sécurité	18	20	10
Habilitation Chauffeur *	8	5	18
Intervenant de sécurité	11	2	

* Depuis l'automatisation du site, certains chauffeurs peuvent effectuer leur chargement en libre-service, d'où l'organisation d'une formation spécifique avec "recyclage".

2.3/ Actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés

Concernant l'analyse des risques, la dernière mise à jour de l'Étude de Dangers date de mars 2009 (compléments ajoutés en avril et novembre 2010).

Les modifications apportées aux installations en 2013 ont eu un coût de 35,8 k€. Elles se déclinent comme suit :

Description	Coût
Table élévatrice pour la manipulation des bouteilles de 35 kg	11,57 k€
Sécurisation des escaliers d'accès à la réserve incendie et réfection de la voirie	15,5 k€
Maintenance détection gaz et sirène PPI	8,75 k€

Les modifications apportées aux installations en 2014 pour un coût de 18 k€ se déclinent comme suit :

Description	Coût
Installation d'un coupleur intelligent de sécurité camion (CISC) : en cas de déclenchement de la mise en sécurité par le système de détection du site ou du camion, les 2 sont simultanément mis en sécurité.	6,76 k€
Remplacement du compresseur d'air	1,87 k€
Détecteurs de flammes	2,1 k€
Extincteurs	1,45 k€
Éclairage	1,93 k€
Inspection des tuyauteries	3,95 k€

Les modifications apportées aux installations en 2015 pour un coût de 16,2 k€ se déclinent comme suit :

Description	Coût
Extincteurs	0,95 k€
Remplacement du sécheur d'air	2,5 k€
Éclairage	5 k€
Maintenance GMPI	2,6 k€
Rénovation de la centrale de détection gaz et flammes	5,2 k€

2.4/ Bilan du système de gestion de la sécurité

Le POI – Plan d'Opération Interne - a été mis à jour en mai 2012 et le PPI – Plan Particulier d'Intervention - en mars 2011.

Des audits internes du SGS ont eu lieu le 8 décembre 2015, les 10 et 11 mars 2015 (la campagne d'audits SGS s'étend d'avril 2014 à mars 2015), et le 22 août 2013.

Des inspections DREAL ont eu lieu. *Voir point 3*

2.5/ Compte-rendu des exercices et alertes

Exercices

Des exercices ont été effectués en coordination avec les services de secours : le 1^{er} était un exercice inopiné réalisé par la DREAL le 24 mai 2013. [REDACTED]

Le second s'est déroulé le 22 octobre 2014. [REDACTED]

Le 3^{ème} s'est déroulé le 2 octobre 2015. [REDACTED]

Les exercices internes mensuels sont au nombre de 11 par an.

Alarmes ayant entraîné une mise en sécurité du site

En 2013 se sont produits 1 alarme gaz (novembre), 1 alarme niveau haut (juillet) due à un problème matériel, ainsi qu'1 déclenchement du bouton d'alarme (décembre) par inadvertance d'un conducteur.

En 2014 se sont produites 1 alarme détection flamme (juin) due à la dérive d'un détecteur (La centrale détecte cette dérive), 1 alarme niveau haut (juillet) due à un problème matériel, ainsi qu'1 alarme niveau haut (octobre) due à un problème matériel.

En 2015, différents événements ont entraîné la mise en sécurité du site : le 6 mars, une alarme gaz s'est déclenchée lors de la purge de la sphère (la purge permet d'éliminer l'eau potentiellement présente dans le gaz). Les 12 et 16 mars, 17 mai, 30 juin, 26 et 31 juillet, 29 et 30 août, des dérives de détecteurs se sont produites. Les 18 et 29 mai, une alarme niveau haut s'est déclenchée en raison d'un défaut de matériel, et enfin le 2 juillet, un dérangement de la centrale gaz et flamme et du détecteur flamme s'est produit.

La cause probable des dérives de détecteurs (voir point précédent) est due à l'usure de certains composants des cartes électroniques dans la centrale de réception : de nouvelles cartes ont été achetées en 2015 et seront remplacées en 2016

2.6/ Compte-rendu des incidents et accidents

En 2013, aucun accident ni incident ne s'est produit. 2 incidents mineurs et 5 presque accidents se sont produits.

En 2014, aucun accident ni incident ne s'est produit. 1 incident mineur et 14 presque accidents se sont produits.

En 2015, aucun accident ni incident ne s'est produit. 1 incident mineur et 23 presque accidents se sont produits. 17 des 23 presque accidents sont dus à des dérives des détecteurs gaz ou de la centrale de détection. À noter : les détecteurs sont réglés très bas en pré-alarme à 10% de la LIE¹ quand la réglementation demande 20%.

En 2016, l'ensemble des cartes de la centrale de détection seront remplacées afin de "réduire" ces dérives.

M. RIJO montre des fiches d'incidents telles qu'elles sont transmises à la direction du groupe. Il prend l'exemple d'un incident mineur ayant impliqué un chauffeur lors d'un déchargement : le bras de chargement doit être purgé de tout gaz en fin d'opération, sans quoi l'alarme située à son extrémité se déclenche, ce qui s'est passé. Une levée de doute a été effectuée, puis un rappel de la consigne au chauffeur. D'autres exemples montrent les dérives de détection gaz, ainsi qu'un incident mineur.

Le nombre d'événements déclarés est plus important d'année en année non pas parce que les incidents sont plus nombreux mais parce qu'ils sont mieux identifiés.

2.7/ Programme d'objectifs de réduction des risques

Un rapport est rédigé chaque année. Le rapport de 2015 comporte les points suivants :

1 LIE : Limite Inférieure d'Explosivité

- Actualisation du plan d'audits afin qu'il réponde mieux aux besoins du site : une trame a été mise en place, contenant l'ensemble des éléments du SGS à vérifier sur une période triennale.
- Mise en place du plan de modernisation : il s'inspire des plans déjà mis en place sur 2 autres sites du groupe. La remontée des incidents via un outil informatique doit être accessible pour l'ensemble des exploitants. Les fiches d'état initial ont été harmonisées pour l'ensemble des sites.
- Recherche d'un outil informatique de recollement réglementaire pour l'enregistrement des audits et le pilotage des actions : celui-ci permettra de centraliser toutes les informations des différents services.
- Réexamen quinquennal des études de danger de Saint Pierre Des Corps et Coltainville.
- Pilotage mensuel de l'amélioration continue au niveau de la sécurité : les opérations non standardisées ont été recherchées, les principes de rangement et de propreté ont été partagés entre les sites (ex : afficher une photo du poste de travail tel qu'il doit être). Une campagne de sensibilisation préventive a été réalisée, avec un thème par mois, explicité sous forme d'affiche et de vidéo, y compris concernant le suivi des chantiers de travaux (port des équipements de protection individuels,...).

Les objectifs 2016 seront fixés lors de la prochaine réunion HSE au mois d'avril 2016.

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées

M. BONZON présente ce point.

Différentes inspections ont été menées depuis la dernière réunion du CLIC le 12 juillet 2013 : 24 mai 2013 (inspection POI), 25 février 2014, 17 février 2015, 2 octobre 2015, 19 novembre 2015 inspection sûreté, 2 mars 2016. Hormis le PPRT (point spécifique), il n'a pas été mené d'instruction de dossier.

Inspection du 24 mai 2013

Cette inspection avait pour objectif la mise en œuvre inopinée du plan d'opération interne (POI). [REDACTED]

En conclusion, l'exercice a mis en évidence une bonne réactivité du personnel d'exploitation, une mise en œuvre conforme aux dispositions prévues par le POI et un bon fonctionnement des dispositifs techniques. Une remarque a été émise : la manche à air située sur le site était endommagée.

Inspection du 25 février 2014

Elle avait pour thèmes le retour d'expérience des incidents et accidents ainsi que le suivi de la performance des mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRI).

En conclusion, les remarques faites lors des inspections précédentes (2012 et POI 2013) ont été soldées. 2 remarques ont été formulées : il est nécessaire de formaliser les actions correctives ; il faut justifier de l'exhaustivité des MMRI retenues et définir leur criticité.

Inspection du 17 février 2015

Celle-ci a porté sur le retour d'expérience des incidents et accidents et le système de gestion de la sécurité (SGS). Les installations ont par ailleurs été inspectées.

En conclusion, les deux remarques faites lors de l'inspection de 2014 ont fait l'objet de demandes de compléments et 5 remarques ont été formulées :

- Formaliser l'identification des composants des MMRI (et identifier celles en lien avec la sécurité du site), *
- Mettre à jour la consigne de fermeture des vannes de camion en cas d'évacuation,
- Réaliser le recyclage de formation au POI (en retard),
- Préciser l'organisation mise en place pour sélectionner les sous-traitants intervenant sur des matériels importants pour la sécurité, *
- Mettre à jour un mode opératoire faisant appel à des modèles documentaires obsolètes. *

Les demandes de compléments ainsi que des réponses aux remarques ont été fournies par courrier du 11 mai 2015. Cette réponse a permis de solder les points relatifs à l'inspection de 2014 ainsi que les remarques identifiées avec " * ".

Les deux remarques non levées ont été examinées lors de l'inspection de 2016.

Inspection du 19 novembre 2015

Cette inspection fait suite à l'instruction gouvernementale du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance. Tous les sites SEVESO devaient être inspectés sur ce thème pour fin 2015. Le site de Primagaz a été inspecté le 19 novembre.

Les éléments présentés lors de l'inspection permettent d'estimer que le site de Primagaz présente un bon niveau global de sûreté vis à vis de la malveillance.

Inspection du 2 mars 2016

Celle-ci avait pour thématiques le chargement d'un camion-citerne en dehors des horaires d'ouvertures, ainsi que l'entretien, la maintenance et les contrôles périodiques des équipements.

Le rapport de cette inspection est en cours de rédaction.

Concernant les deux points relatifs à l'inspection de février 2015 : la consigne de fermeture des vannes camion en cas d'évacuation a été mise à jour, mais le recyclage de la formation POI n'a pas été réalisé ce qui constitue une Non-Conformité. Une action sera demandée. Une remarque concernant le suivi des délais d'intervention des sous-traitants de maintenance sera formulée.

Question : Mme SCHMITT souhaite connaître la raison du retard de formation au POI. M. RIJO répond que le rythme de cette formation est passé, sur décision interne, de décennal à triennal, et qu'il n'a pas été possible de trouver des organismes formateurs disponibles à temps. À ce jour, un organisme a été trouvé et PRIMAGAZ traite ce sujet en priorité. Il est à noter que les personnes concernées sont déjà formées au POI, il s'agit dans ce cas d'un retard de recyclage. Cette périodicité sera éventuellement revue et assortie d'autres actions.

4/ Présentation des travaux relatifs aux PPRT

M. VANDERSPEETEN présente ce point.

Nouvelle Prescription

Compte-tenu de la complexité du dossier, des enjeux financiers et des études complémentaires à réaliser, le délai d'approbation du PPRT initialement prévu a été dépassé (délai de 18 mois prévus réglementairement à l'article R515-40).

L'Autorité Environnementale, sollicitée par le Préfet, a renouvelé son avis relatif à la procédure au cas par cas (AP N° PREF-CAB-SIDPC-2016-0104) et maintient que ce PPRT ne nécessite pas d'être soumis à une procédure d'évaluation environnementale. Une nouvelle prescription fera l'objet d'une consultation des communes sur les modalités de concertation.

Perspectives 2016

Les POA seront réunies après prescription du nouvel arrêté visant à présenter la stratégie du PPRT, possiblement mi-mai. L'objectif recherché est une approbation du PPRT d'ici fin 2016, ce qui amènerait le calendrier de travail suivant :

- Rédaction du projet de règlement et de la notice pour mai
- Engagement de la consultation de chacune des POA pour l'été (2 mois)
- Recueil de l'avis de la CSS en septembre
- Enquête publique en octobre/novembre

Mme DELAUNAY précise que les POA ont déjà été réunies plusieurs fois et que des travaux ont été engagés depuis 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DELAUNAY remercie l'assistance et clôt la séance.

Le Préfet



Jean-Christophe MORAUD